



**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PRÉFET COORDONNATEUR
DU BASSIN ADOUR-GARONNE

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement**

**OBSERVATOIRE
HYDROLOGIQUE**

**BULLETIN DE SITUATION
HYDROLOGIQUE DU
BASSIN ADOUR-GARONNE**

Juin 2022

Synthèse mensuelle au 1^{er} juillet 2022

Un mois de juin très contrasté

La pluviométrie du mois de juin est globalement située autour de la normale à légèrement déficitaire, malgré l'épisode caniculaire du début de mois.

Le mois de juin se caractérise par des niveaux des nappes globalement orientés à la baisse et inférieurs à la moyenne. La situation actuelle est la plus défavorable depuis 2017. L'hydraulicité du mois de juin 2022 est déficitaire sur l'ensemble du bassin Adour-Garonne. La situation hydrologique des cours d'eau de tête de bassin reste également globalement préoccupante. Durant le mois de juin 2022, les débits moyens journaliers sont restés supérieurs aux débits seuils du SDAGE sur 70 % des points nodaux du bassin.

Au 1^{er} juillet 2022, le taux de remplissage global des retenues non conventionnées est de 87,8 % (soit 342 Mm³). Sur le mois de juin 2022, près de 28 Mm³ ont été déstockés depuis les réserves non conventionnées.

Au cours du mois de juin 2022, soixante-dix-neuf arrêtés de restrictions sont entrés en vigueur sur 22 départements.

Patrick BERG

Directeur régional de l'environnement,
de l'aménagement et du logement



Sommaire

Synthèse.....	2	Hydraulicité	9
Précipitations mensuelles.....	3	Réserves en eau.....	14
Rapport aux normales des précipitations.....	4	Niveau des eaux souterraines.....	16
Pluies efficaces.....	5	Écosystèmes aquatiques.....	17
Indicateur d'humidité des sols.....	6	Arrêtés de restriction.....	19
Enneigement.....	7	Glossaire.....	20
Débits journaliers et débits de référence.....	8		



Contrairement aux mois précédents, la pluviométrie du mois de juin est conforme aux normales ou légèrement déficitaire au sud à excédentaire au nord du bassin. Après l'épisode caniculaire du début de mois, la pluviométrie est principalement due à des orages violents donnant lieu à des précipitations hétérogènes localement intenses en début de mois puis entre le 18 et le 26 juin.

L'indicateur sécheresse d'humidité des sols est proche de la normale sur une majorité ouest et nord du bassin et modérément sec sur le sud sud-ouest. Le centre du Gers, ainsi que l'Ariège présentent des secteurs où l'indicateur sécheresse d'humidité des sols est classé de très à extrêmement sec.

L'hydraulicité du mois de juin 2022 est déficitaire sur l'ensemble du bassin Adour-Garonne. La situation s'est encore dégradée depuis le mois de mai.

Durant le mois de juin 2022, les débits moyens journaliers sont restés supérieurs aux débits seuils du SDAGE sur 70 % des points nodaux du bassin. En effet, les valeurs du débit objectif d'étiage (DOE) ont été franchies entre un et cinq jours sur quinze stations, entre six et quinze jours sur deux stations et plus de quinze jours sur deux stations : l'Hers Vif à Calmont et la Colagne au Monastier.

Les débits de crise (DCR) ont également été franchis sur deux stations : un jour sur le Tolzac à Varès et treize jours sur la Colagne au Monastier.

L'irrigation s'est encore intensifiée durant le mois de juin sous l'influence de la faiblesse des précipitations et des températures élevées, les cultures atteignant leurs maximums de besoins en eau avec plus de 15 jours d'avance.

Le mois de juin se caractérise par des niveaux des nappes partout orientés à la baisse, à une exception près et inférieurs à la moyenne. Cette tendance était déjà prégnante au mois de mai. Alors que la situation à l'étiage 2021 était favorable suite à deux années plutôt humides, la situation actuelle est la plus défavorable depuis 2017.

Au 1^{er} juillet 2022, le taux de remplissage global des retenues non conventionnées est de 87,8 % (soit 342 Mm³) contre 95,6 % à la même période en 2021. Sur le mois de juin 2022, près de 28 Mm³ ont été déstockés depuis les réserves non conventionnées. Deux retenues ont un taux de remplissage inférieur à 60 %. Sur les réserves conventionnées, le taux de remplissage global au 1^{er} juillet est de 97,6 %.

La situation hydrologique des cours d'eau de tête de bassin reste globalement préoccupante.

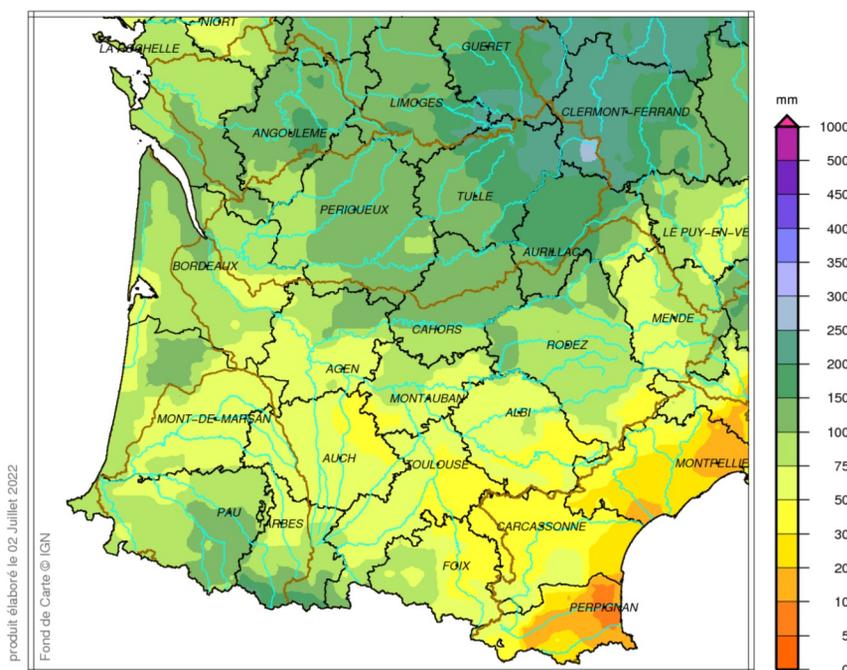
Au cours du mois de juin 2022, soixante-dix-neuf arrêtés de restrictions sont entrés en vigueur sur 22 départements. La prise d'arrêtés de restriction s'est fortement accélérée au mois de juin (notamment sur les deux premières décades du mois) et le nombre de départements concernés a également fortement augmenté (onze concernés au mois de mai).

La pluviométrie du mois de juin est globalement située autour de la normale. L'hydraulicité du mois de juin 2022 est déficitaire sur l'ensemble du bassin Adour-Garonne. La situation actuelle des nappes est la plus défavorable depuis 2017. La situation hydrologique des cours d'eau de tête de bassin reste globalement préoccupante. Au 1^{er} juillet 2022, le taux de remplissage global des retenues non conventionnées est de 87,8 % (soit 342 Mm³). Durant le mois de juin 2022, les débits moyens journaliers sont restés supérieurs aux débits seuils du SDAGE sur 70 % des points nodaux du bassin. Au cours du mois de juin 2022, soixante-dix-neuf arrêtés de restrictions sont entrés en vigueur sur 22 départements.

Précipitations de juin 2022

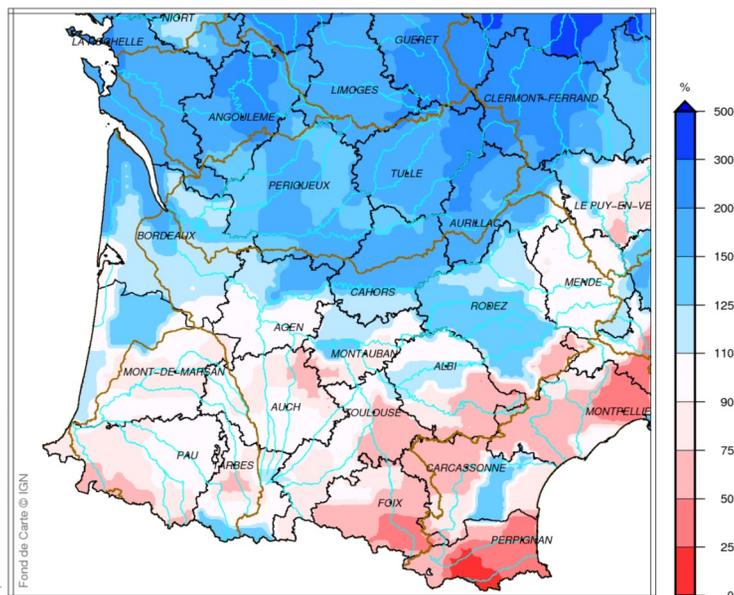


Bassin Adour-Garonne
Cumul de précipitations
Juin 2022



Les pluies sont souvent orageuses et n'arrosent que localement le bassin Adour-Garonne donnant ponctuellement 20 à 40 mm en 24 heures. Dans le mois, il est tombé moins de 5 mm par endroits comme à Toulouse et jusqu'à 120 mm dans les Pyrénées. Les totaux mensuels varient plus généralement entre 5 et 50 mm.

Bassin Adour-Garonne
Rapport à la normale 1981/2010 des précipitations
Juin 2022

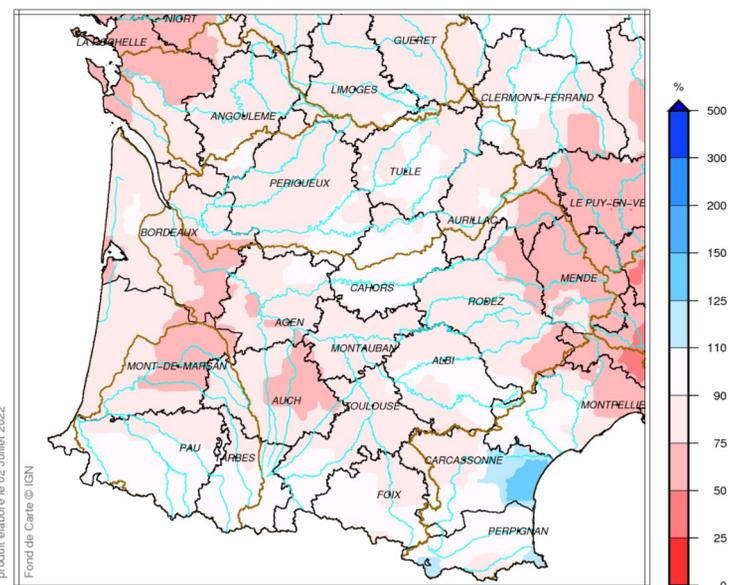


Rapport à la normale des précipitations de juin 2022

Sur le tiers sud du bassin Adour-Garonne et en Lozère, la pluviométrie mensuelle a été généralement conforme à la normale ou déficitaire de 10 à 30 %, exception faite de quelques excédents ponctuels sur les Pyrénées centrales et les côtes landaises.

Du nord des Landes aux Charentes, dans le bassin de la Dordogne et au nord des bassins de la Garonne et du Tarn-Aveyron, les quantités de précipitations sont en revanche excédentaires de 20 à 90 %. Il est tombé ponctuellement plus du double de la normale en Charente et sur l'est de la Corrèze.

Bassin Adour-Garonne
Rapport à la normale 1981/2010 du cumul de précipitations
De Novembre 2021 à Juin 2022

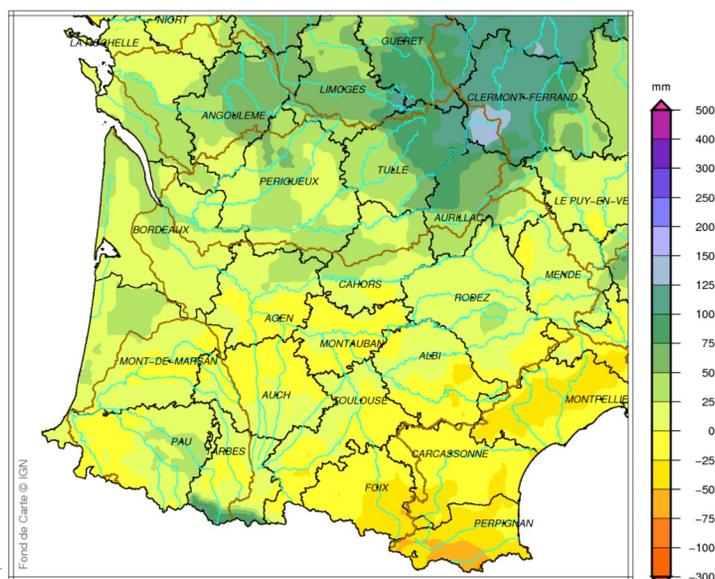


Rapport à la normale des précipitations de novembre 2021 à juin 2022

Les cumuls de pluie de novembre 2021 à juin 2022 sont conformes à la normale (Pyrénées et piémont, Lot, sud-est du Tarn) ou déficitaires de 10 à 20 %. Le déficit pluviométrique atteint 20 à 30 % dans le nord de la Charente-Maritime, du nord-est des Landes au sud-est de la Gironde, et 30 à 40 % de l'est du Cantal au sud de la Lozère.

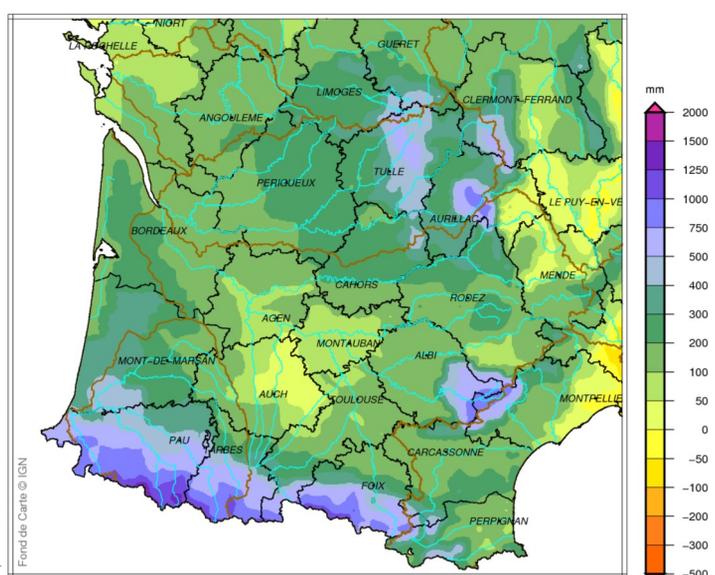
Pluies efficaces de juin 2022

Bassin Adour-Garonne
Cumul de pluies efficaces
Juin 2022



Les cumuls mensuels de pluies efficaces sont compris entre -20 à +40 mm sur la majeure partie du bassin Adour-Garonne. Ils atteignent +60 mm sur le nord-est de la Charente, et +80 à +130 mm sur l'extrême est du bassin de la Dordogne.

Bassin Adour-Garonne
Cumul de pluies efficaces
De Novembre 2021 à Juin 2022

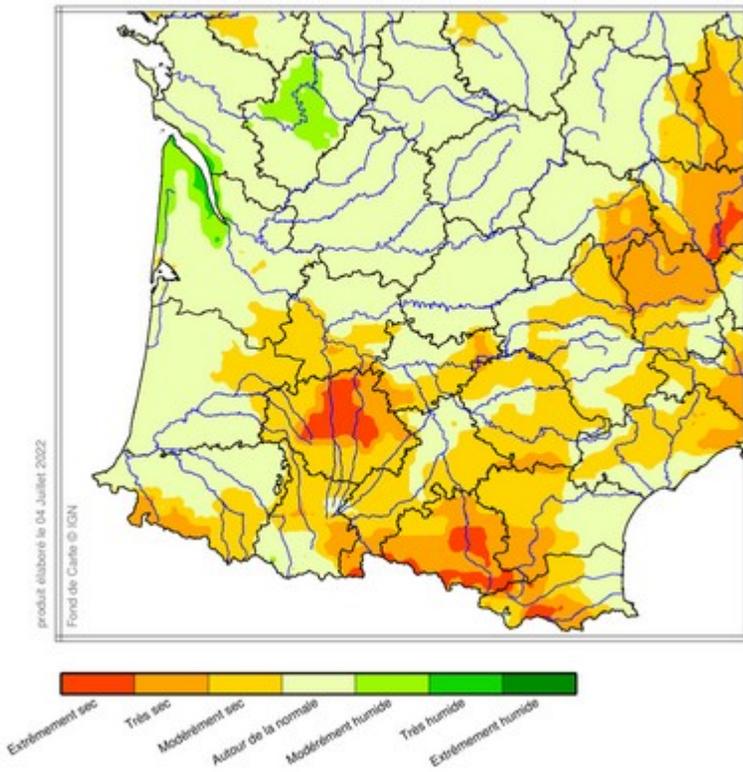


Pluies efficaces de novembre 2021 à juin 2022

Les cumuls de pluies efficaces de novembre 2021 à juin 2022 atteignent tout juste 40 mm sur l'est du Gers, tandis qu'ils dépassent 200 mm sur le nord-est, l'ouest et le sud du bassin. Les valeurs maximales se situent en Corrèze (400 à 550 mm), sur le sud-est du Tarn (500 à 800 mm), au centre du Cantal (700 à 800 mm), et sur le relief des Pyrénées (jusqu'à 1000 mm).

Indicateur d'humidité des sols pour la 3^{ème} décennie de juin 2022

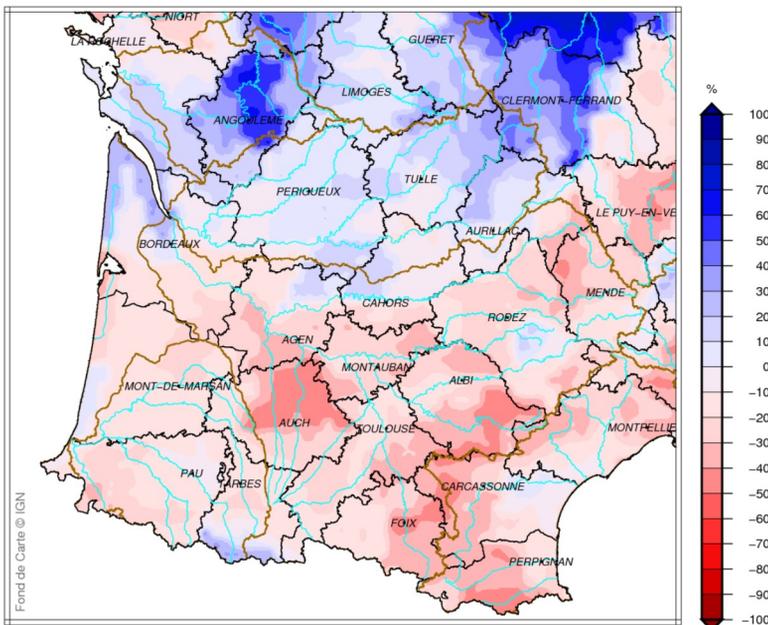
Indicateur sécheresse d'humidité des sols (SSWI)
Juin 2022 – décennie 3



Par rapport à la situation de début juin, l'indice d'humidité des sols a augmenté sur la moitié nord du bassin. Sur le sud, soit les sols se trouvent à un niveau d'humidité comparable, soit ils se sont légèrement asséchés (d'Auch à Albi et de Montauban à Foix).

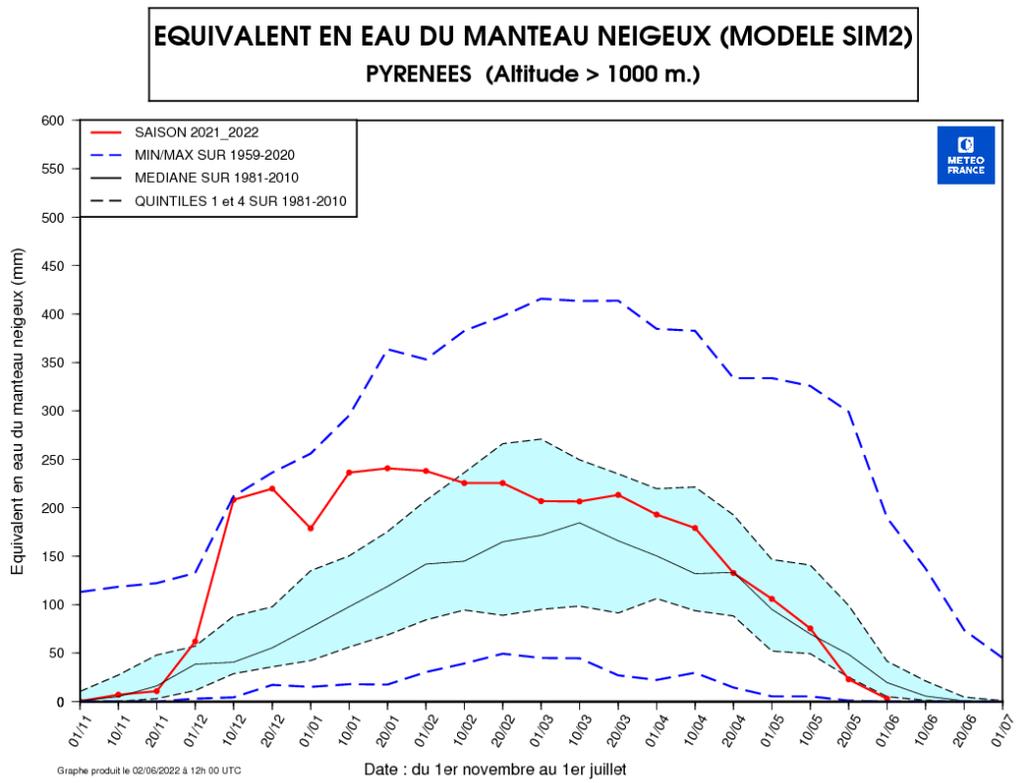
L'indicateur sécheresse d'humidité des sols présente des sols extrêmement secs au centre du Gers, au centre de l'Ariège et sur les sommets des Pyrénées ariégeoises.

Bassin Adour-Garonne
Ecart pondéré à la normale 1981/2010 de l'indice d'humidité des sols
le 1^{er} Juillet 2022



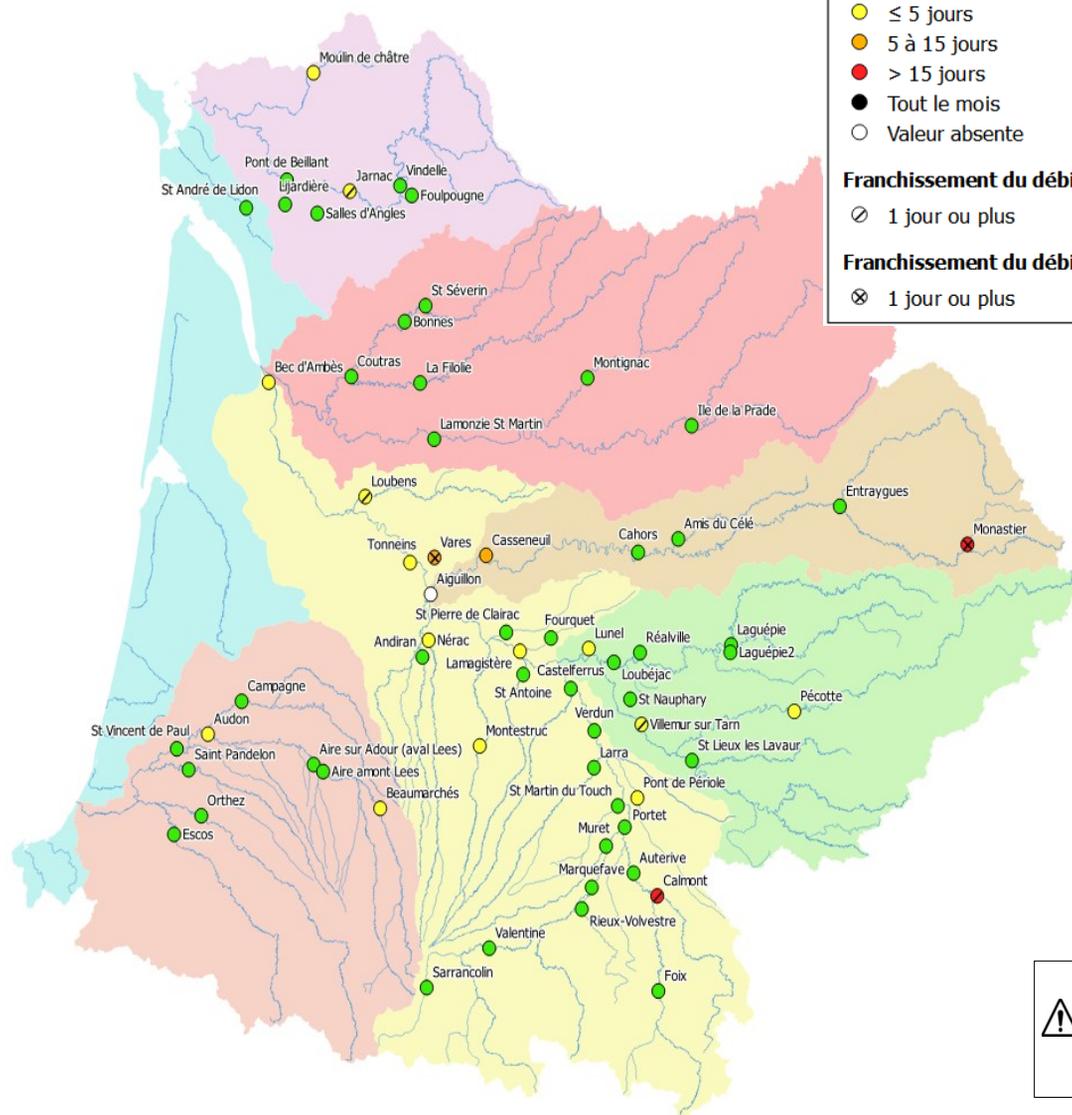
Écart à la normale de l'indice d'humidité des sols au 1^{er} juillet 2022

Au 1^{er} juillet, l'indice d'humidité des sols est conforme ou supérieur aux valeurs habituelles dans le Médoc (+20 %), dans le bassin de la Charente (0 à +60 %) et celui de la Dordogne (0 à +40 %). La tendance s'inverse plus au sud avec des sols souvent 10 à 40 % plus secs que la normale.



Le manteau neigeux est nul au 1^{er} juillet 2022.

Juin 2022



Nombre de jours sous le débit objectif d'étiage (DOE) : $QMJ < DOE$

- 0 jour
- ≤ 5 jours
- 5 à 15 jours
- > 15 jours
- Tout le mois
- Valeur absente

Franchissement du débit d'alerte renforcé : $QMJ < DCR + 1/3(DOE - DCR)$

- ⊘ 1 jour ou plus

Franchissement du débit de crise (DCR) : $QMJ < DCR$

- ⊗ 1 jour ou plus

Nota :

Dans le présent bulletin, la valeur du DOE est comparée aux débits moyens journaliers, comme pour les débits d'alerte et de crise. Cette représentation de la situation diffère de l'évaluation du respect des DOE au sens du SDAGE.

Dans le SDAGE, le respect des DOE pour une année donnée s'apprécie par comparaison de 80 % de la valeur du DOE avec le plus faible débit moyen observé sur 10 jours consécutifs (VCN10). Cette évaluation ne peut donc être réalisée qu'a posteriori, une fois l'année terminée et le VCN10 connu.

 Cette carte ne constitue pas une évaluation du respect des DOE au sens du SDAGE (cf. Nota).

La pluviométrie du mois de mai 2022 est largement déficitaire sur l'ensemble du bassin Adour-Garonne.

Durant le mois de juin 2022, les débits moyens journaliers sont restés supérieurs aux débits seuils du SDAGE sur 70 % des points nodaux du bassin.

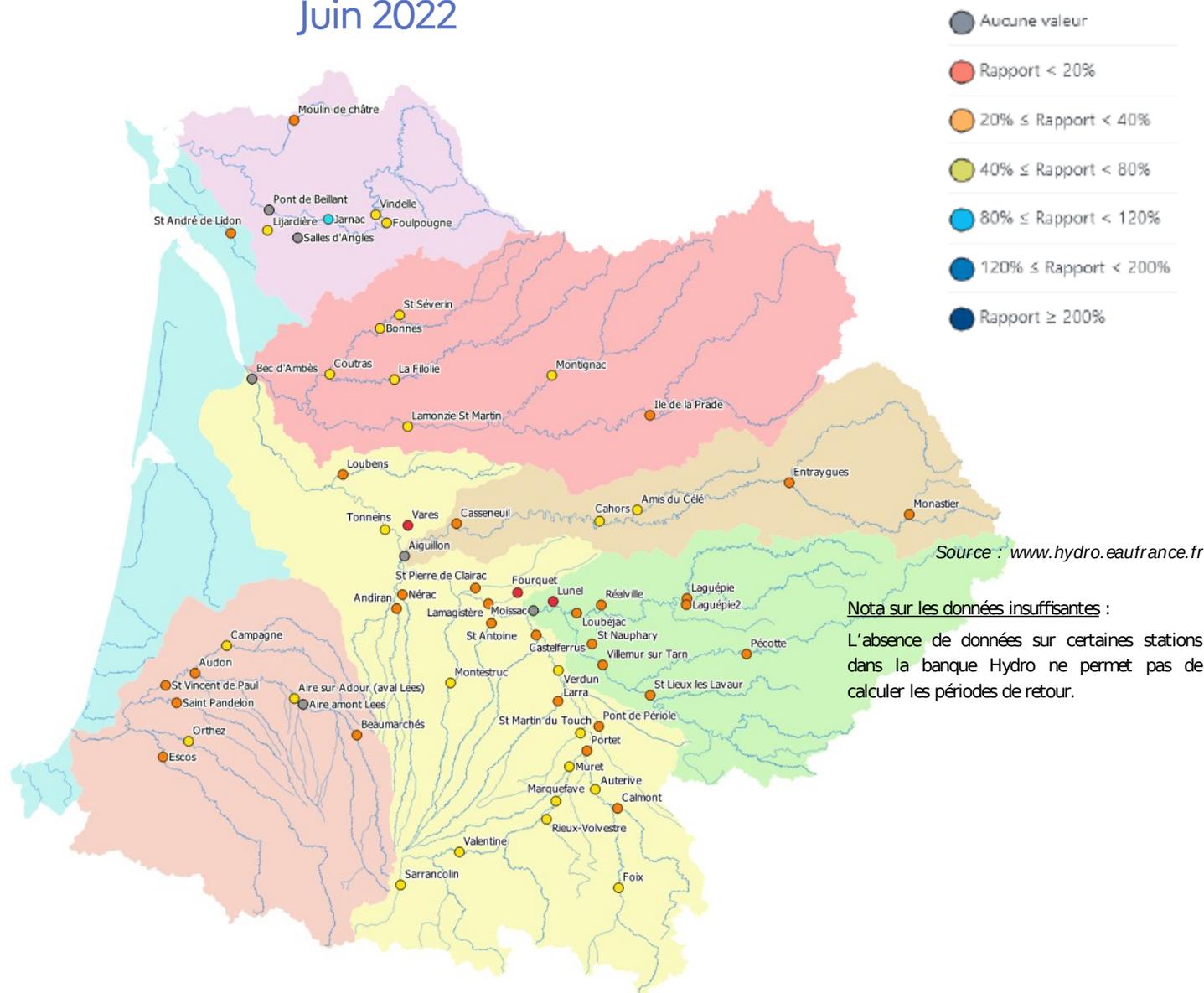
En effet, les valeurs du débit objectif d'étiage (DOE) ont été franchies au moins un jour dans le mois sur dix-neuf stations (30 %) et plus précisément entre un et cinq jours sur quinze stations, entre six et quinze jours sur deux stations et plus de quinze jours sur deux stations : l'Hers Vif à Calmont et la Colagne au Monastier.

Les débits moyens journaliers sont également passés sous les débits d'alerte renforcée un jour sur six stations.

Les débits de crise (DCR) ont également été franchis sur deux stations : un jour sur le Tolzac à Varès et treize jours sur la Colagne au Monastier.

La situation s'est rapidement dégradée en juin en termes de nombre de points nodaux et de nombre de jours ne respectant pas les débits de référence sur l'ensemble du bassin.

Juin 2022



L'hydraullicité du mois de juin 2022 est déficitaire sur l'ensemble du bassin Adour-Garonne. La situation continue de se dégrader.

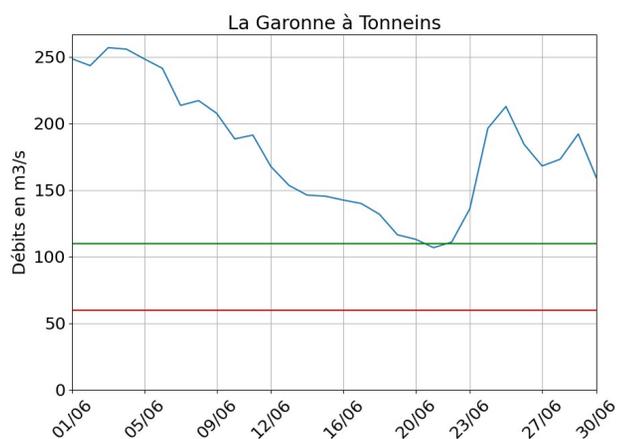
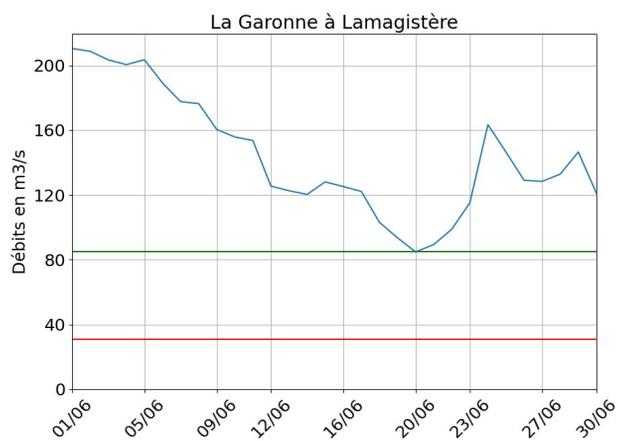
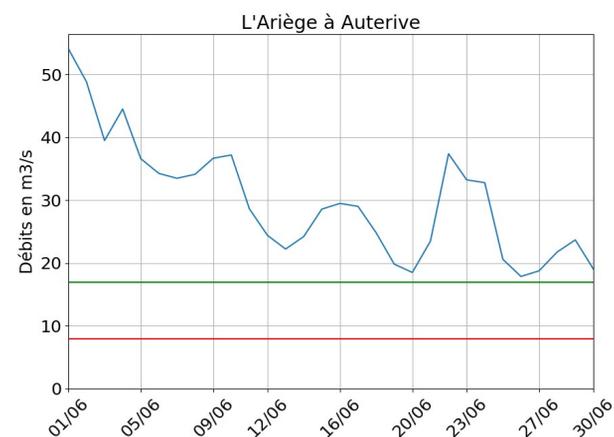
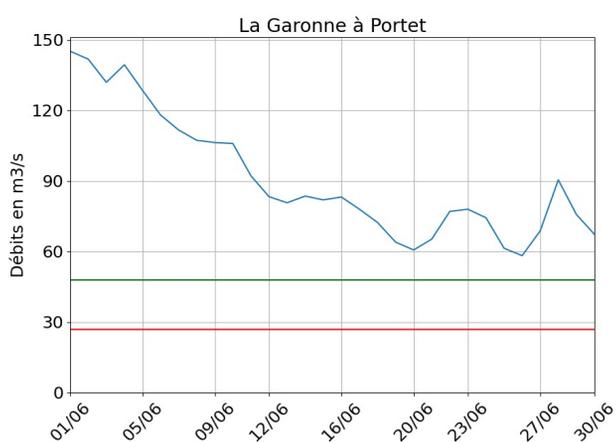
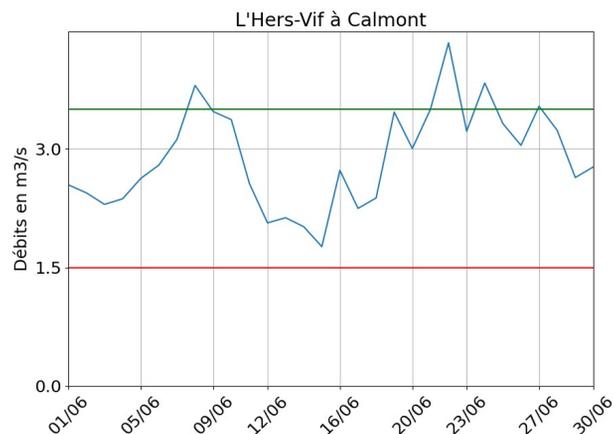
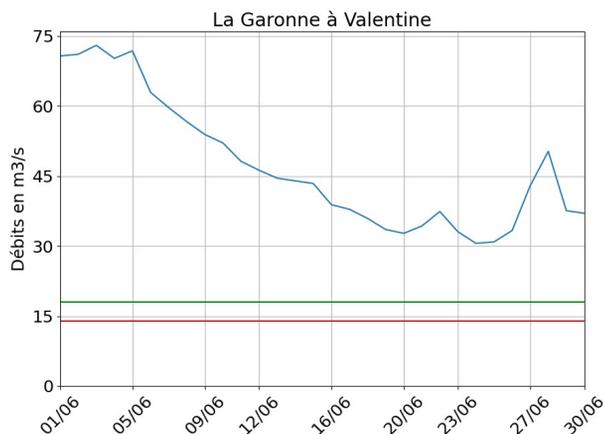
Les stations du Tolzac à Varès, de la Barguelonne à Fourquet et le Lemboulas à Lunel présentent un débit moyen mensuel inférieur à 20 % du débit moyen interannuel.

Sur l'axe Garonne et le bassin de la Dordogne, une majorité des stations présentent une hydraullicité comprise entre 40 et 80 %, alors qu'ailleurs sur le bassin, elle est plus généralement comprise entre 20 et 40 %.

Seule une station présente une hydraullicité excédentaire, il s'agit de la Charente à Jarnac.

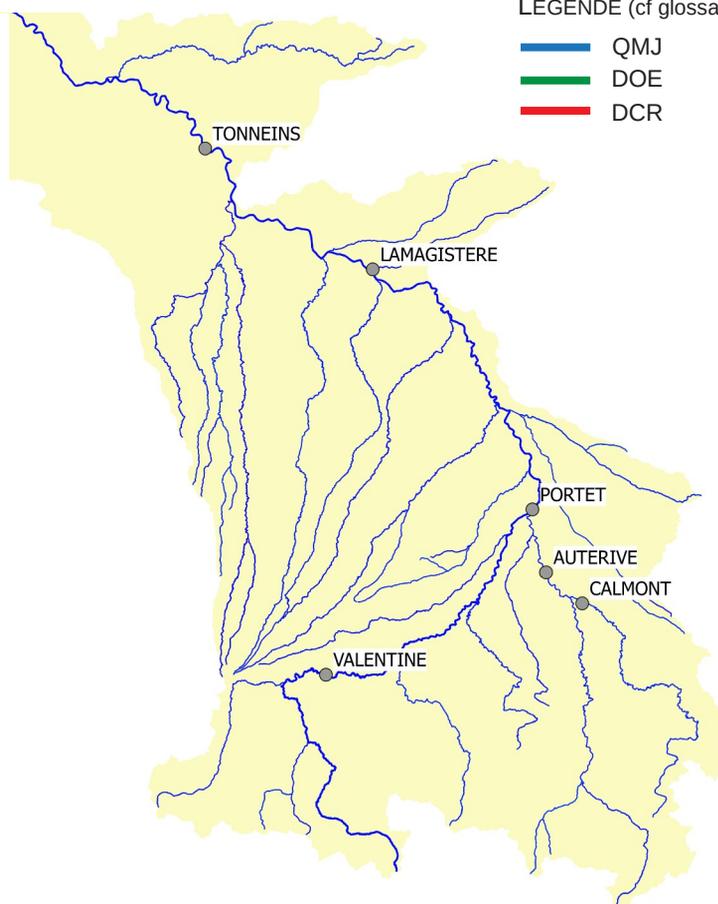
L'irrigation s'est encore intensifiée durant le mois de juin sous l'influence de la faiblesse des précipitations et des températures élevées, les cultures atteignant leurs besoins maximaux en eau avec plus de 15 jours d'avance.

Débits journaliers – Axe Garonne

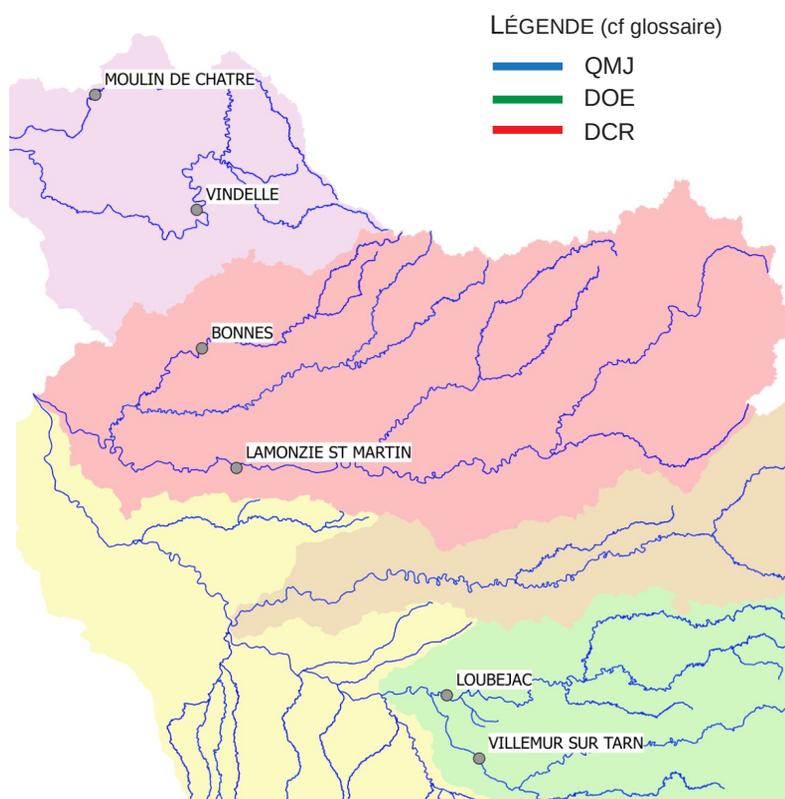
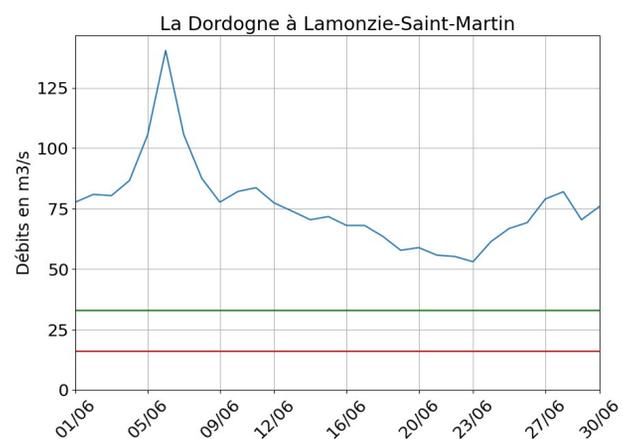
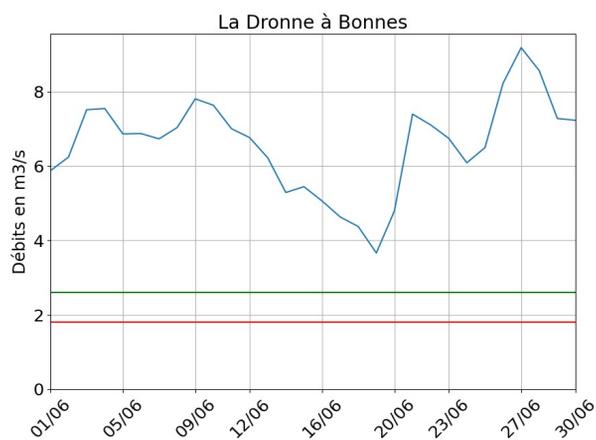
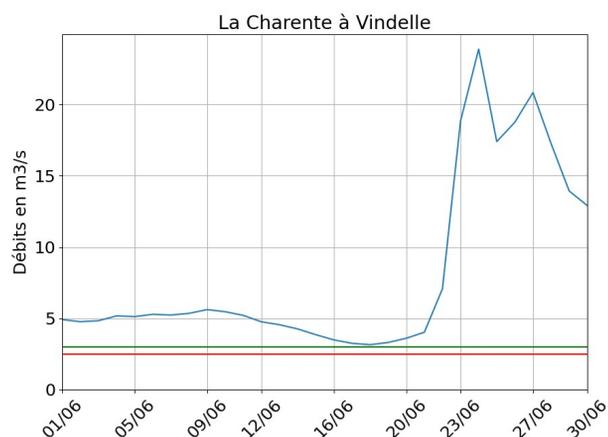
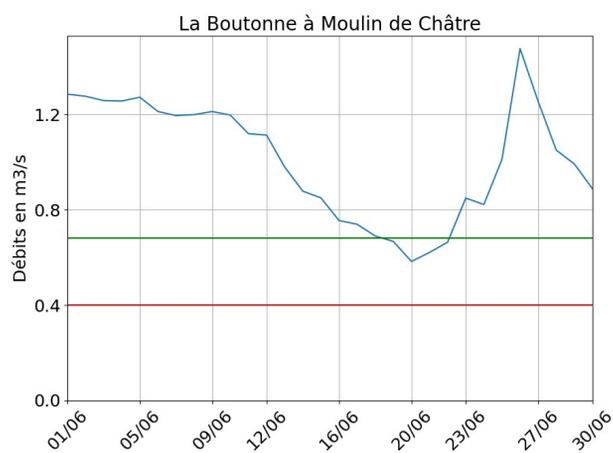
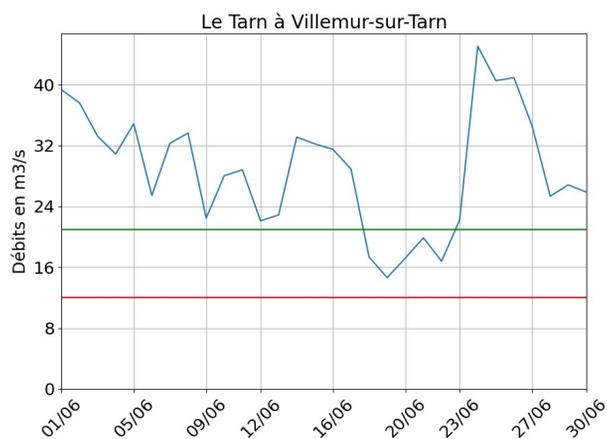
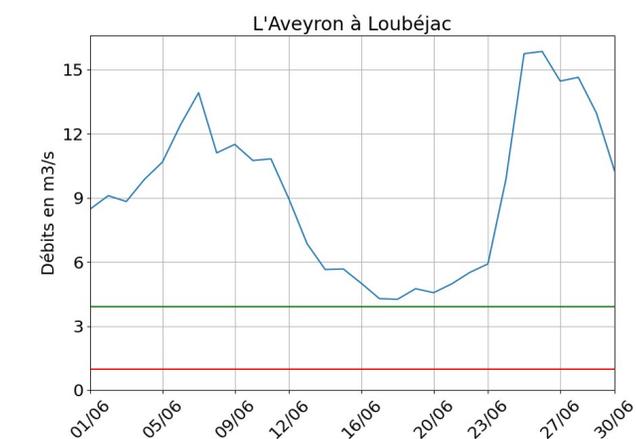


LÉGENDE (cf glossaire)

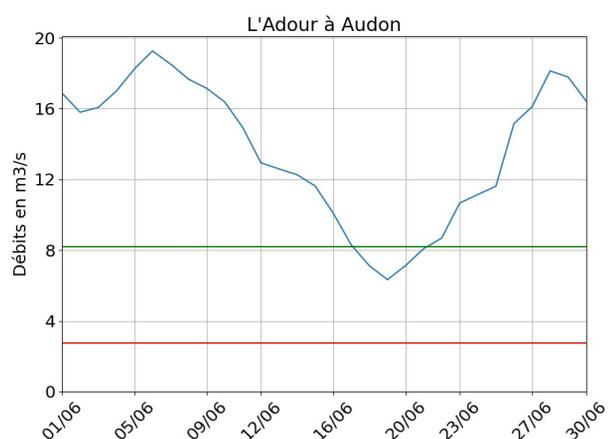
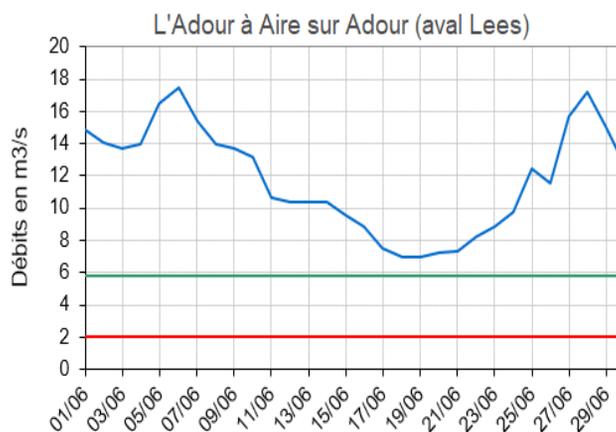
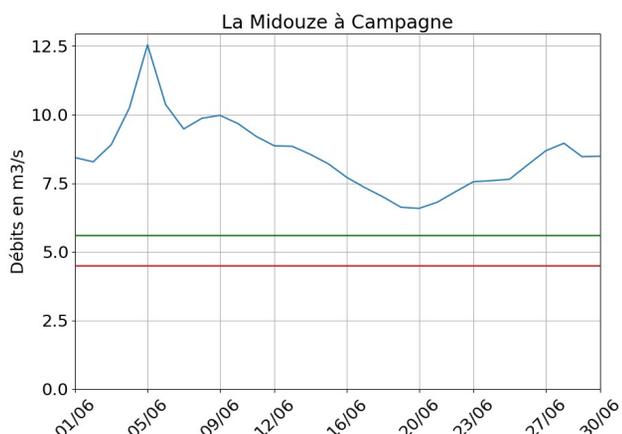
- QMJ
- DOE
- DCR



Débits journaliers – Axe Charente et rive droite de la Garonne

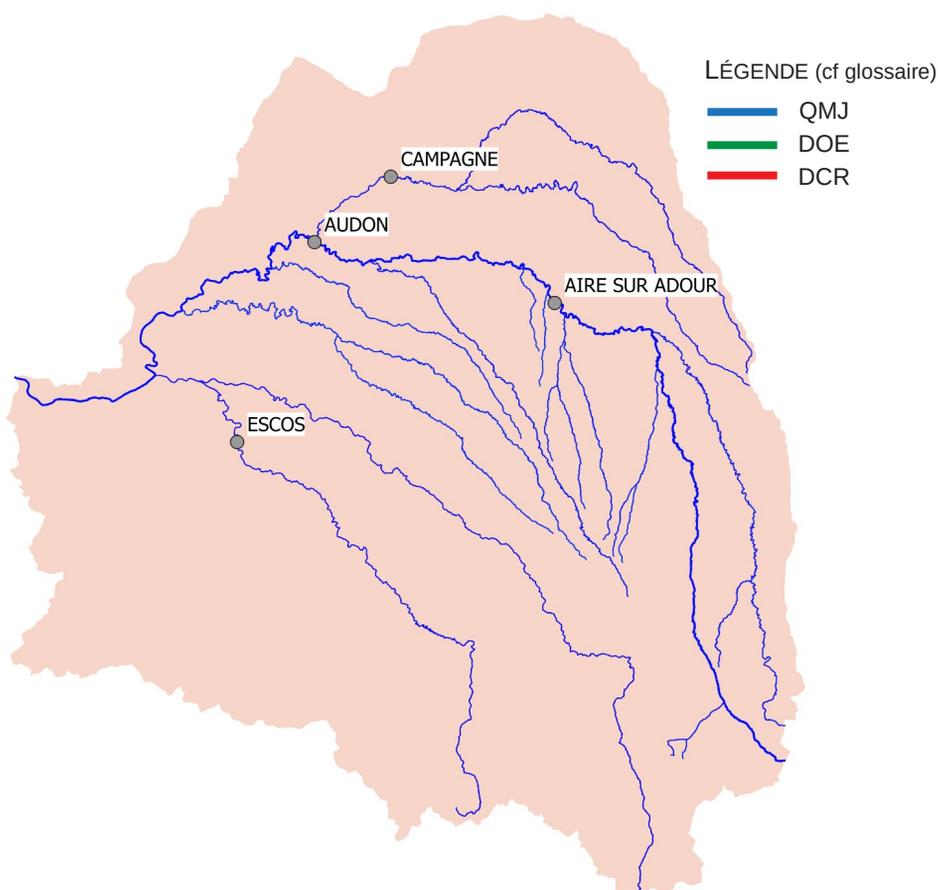


Débits journaliers – Axe Adour

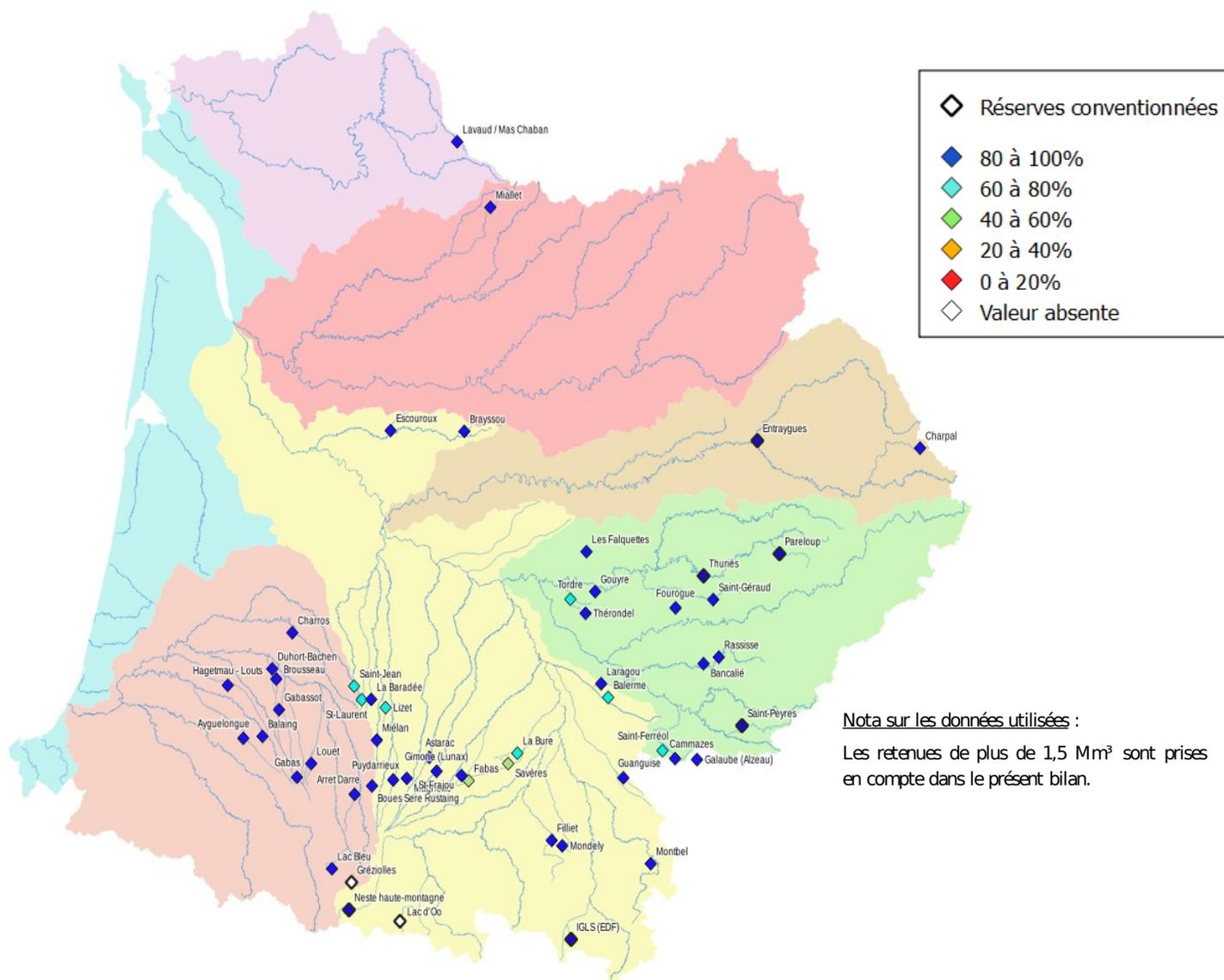


Nota sur les données utilisées :

Le bulletin est réalisé avec les valeurs de débit consolidées et bancarisées à la date de sa publication. Elles peuvent donc différer des données brutes utilisées pour la gestion de l'étiage en temps réel.



Taux de remplissage des barrages au 1^{er} juillet 2022



Nota sur les données utilisées :

Les retenues de plus de 1,5 Mm³ sont prises en compte dans le présent bilan.

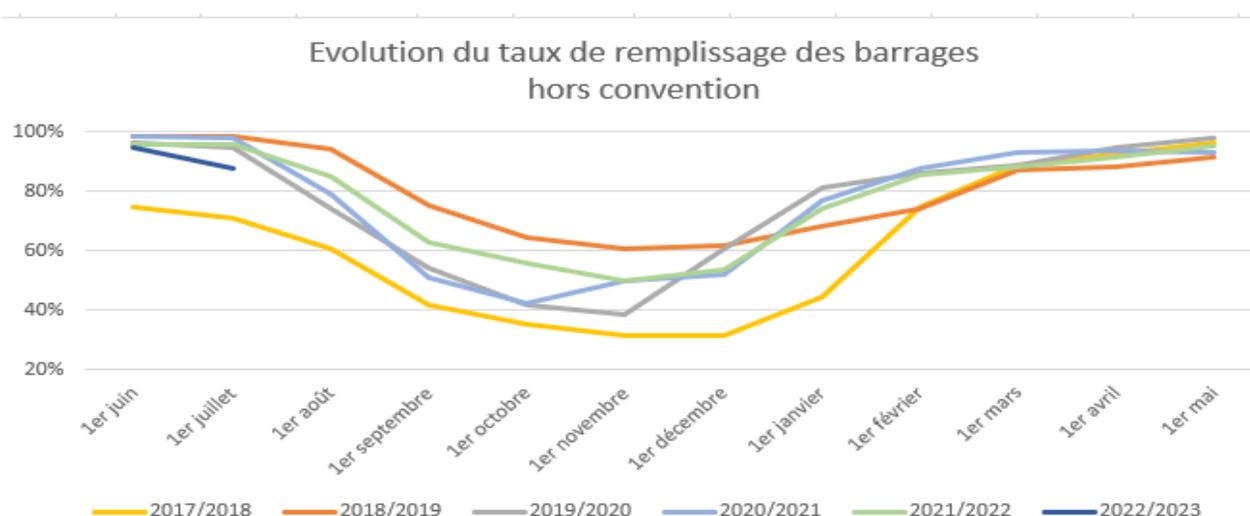
Au 1^{er} juillet 2022, le taux de remplissage global des retenues non conventionnées est de 87,9 % (soit 342 Mm³) contre 95,6 % à la même période en 2021. Au 1^{er} juin 2022, il était de 95 % (soit 370 Mm³). Sur le mois de juin 2022, près de 28 Mm³ ont été déstockés depuis les réserves non conventionnées.

Deux retenues ont un taux de remplissage inférieur à 60 %, il s'agit de Fabas (56,3 %) et Savères (51,7 %) sur le Touch.

Sept retenues ont un taux de remplissage inférieur à 80%, il s'agit de Saint-Jean sur la Douze (73,1 %), Balermé sur le Girou (75,5 %), la Bure (67,1 %), le Lizet sur l'Osse (69,3 %), Saint-Laurent sur l'Auzoue (72 %), Saint-Ferreol sur le Canal du Midi (75,8 %) et Tordre (61,7%).

Sur les réserves conventionnées, le taux de remplissage global au 1^{er} juillet est de 97,6 %.

Evolution du taux de remplissage des barrages hors convention



Bilan du taux de remplissage des barrages par sous-bassin au 1^{er} juillet 2022

Sous-bassin	Taux de remplissage 1er juillet 2022 (%)	Taux de remplissage 1er juillet 2021 (%)	Taux de remplissage 1er juin 2022 (%)
Adour	86.5%	99.2	94.6
Charente	95.2%	99.8	98.3
Dordogne	99.8%	100.4	99.9
Garonne	87.0%	97.8	94.1
Lot	89.6%	99.1	97.3
Système Neste	85.1%	98.4	95.9
Tarn-Aveyron	90.1%	96.1	94.5
Total non conventionné	87.9%	98.0	95.0
Total conventionné	97.6%	100.0	100.0

Le bassin présentant le taux de remplissage le plus faible est celui du Système Neste (85,1 %).

Jun 2022

Grands systèmes aquifères du bassin Adour-Garonne

- IG n° 17 = Aquifères calcaires du Crétacé supérieur du Périgord et du bassin angoumois
- IG n° 18 = Nappes alluviales de la Garonne aval et de la Dordogne
- IG n° 19 = Nappe du Plio-Quaternaire aquitain
- IG n° 20 = Aquifères alluviaux de l'Adour et du Gave de Pau
- IG n° 21 = Aquifères alluviaux de la Garonne amont et de ses principaux affluents
- IG n° 22 = Aquifères calcaires karstifiés du Jurassique moyen et supérieur

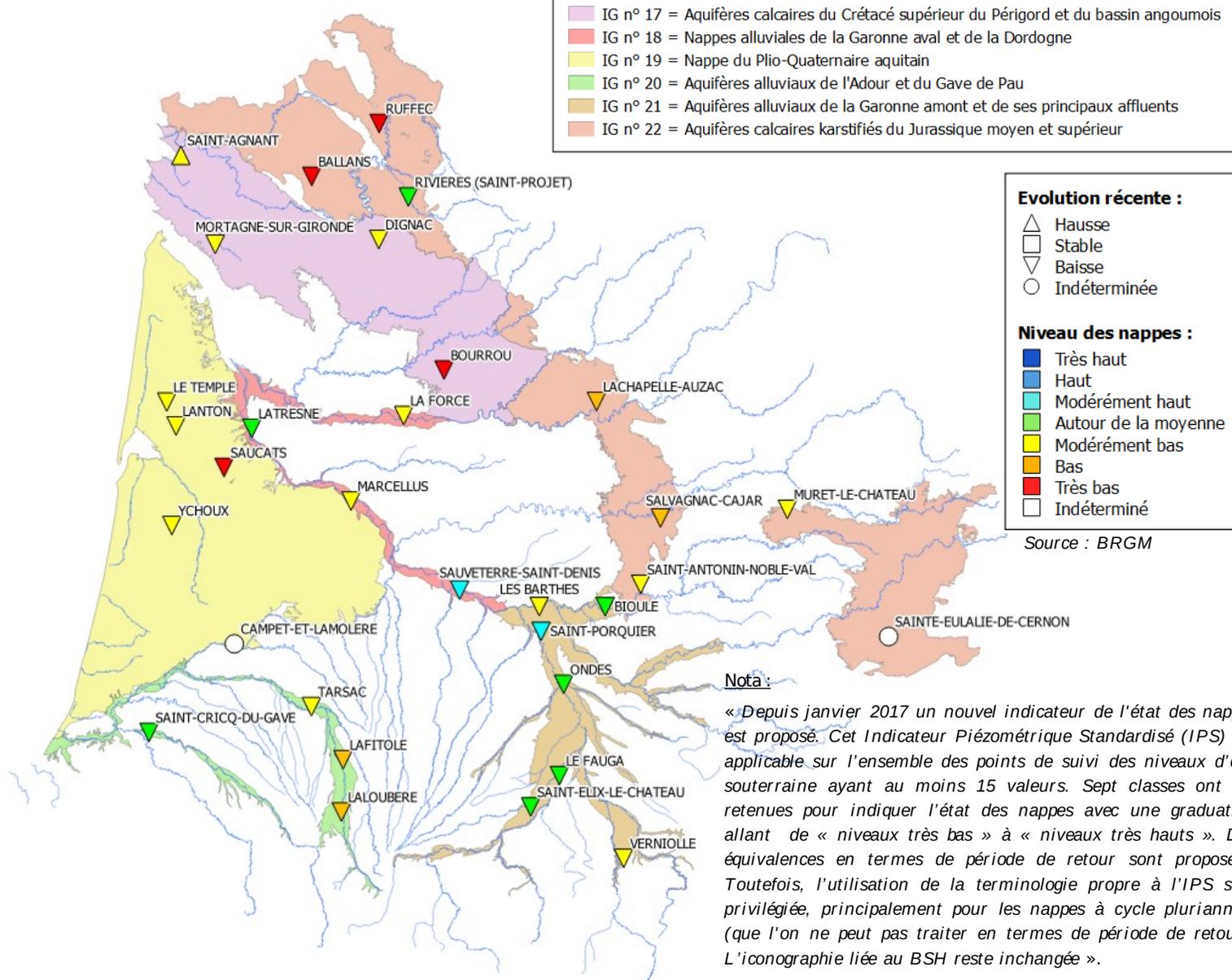
Evolution récente :

- △ Hausse
- Stable
- ▽ Baisse
- Indéterminée

Niveau des nappes :

- Très haut
- Haut
- Modérément haut
- Autour de la moyenne
- Modérément bas
- Bas
- Très bas
- Indéterminé

Source : BRGM



En ce début d'été, nous sommes en pleine période de décharge des nappes. Ainsi, le mois de juin se caractérise par des niveaux partout orientés à la baisse, à une exception près. Cette tendance était déjà prégnante au mois de mai, avec 84% d'indicateurs présentant un niveau en baisse.

En matière d'IPS, le déficit de pluviométrie printanière se traduit par une décharge plus rapide que la normale et donc des indices IPS qui baissent depuis deux mois : baisse d'une classe sur 30% des indicateurs en mai, et sur 53% des indicateurs en juin. Toutefois, une grande proportion d'indicateurs (70% en mai, 43% en juin) voit son IPS se maintenir.

La tendance d'avril, avec une majorité d'indicateurs présentant un niveau inférieur à la moyenne s'est confirmée en mai (55%) et amplifiée en juin (70%), une situation qui n'était plus connue dans le bassin depuis le début d'automne 2019. Alors que la situation à l'étiage 2021 était favorable suite à deux années plutôt humides, la situation actuelle est la plus défavorable depuis 2017, année de la mise en place de l'indicateur IPS. En juin 2017, la situation était toutefois nettement plus critique, avec 83% de niveaux inférieurs à la moyenne et surtout 43% de niveaux bas ou très bas.

Au niveau géographique, seules les nappes alluviales de la Garonne et de ses affluents, aussi bien dans la partie amont que dans la partie aval, gardent des niveaux proches de la moyenne. La situation est plus défavorable pour les calcaires karstifiés du Jurassique et le Plio-Quaternaire aquitain.

Écosystèmes aquatiques

Rappel : l'objectif de la contribution OFB au BSH (bulletin de suivi hydrologique) de bassin des DREAL est de mettre à disposition d'une part, les observations collectées dans le cadre de l'observatoire national des étiages (ONDE) qui vise à apporter de l'information sur l'évolution quantitative des ressources en eau sur des secteurs où il n'existe actuellement pas de réseaux de suivi et d'autre part, les conséquences des conditions hydro-climatiques remarquables sur les habitats et le fonctionnement des milieux aquatiques.

Sur le terrain, le niveau d'écoulement des cours d'eau est apprécié visuellement selon 3 modalités de perturbations d'écoulement :

- écoulement visible : correspond à une station présentant un écoulement continu, écoulement permanent et visible à l'œil nu,
- écoulement non visible : correspond à une station sur laquelle le lit mineur présente toujours de l'eau mais où le débit est nul,
- assec : correspond à une station à sec, où l'eau est totalement évaporée ou infiltrée sur plus de 50 % de la station.

Nota : le suivi assuré mensuellement de façon systématique sur tous les départements métropolitains sur la période de mai à septembre, est réalisé au plus près du 25 de chaque mois à plus ou moins 2 jours.

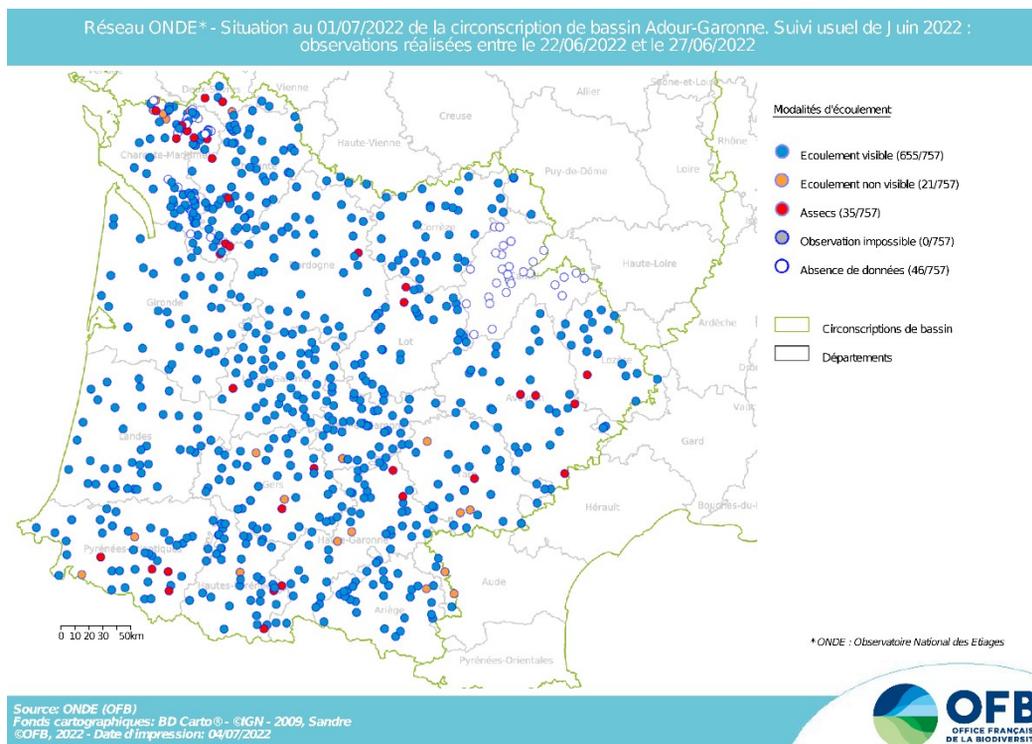
Le mois de juin 2022 a été marqué par une première quinzaine très chaude (épisode caniculaire, records de chaleur battus) et très sèche, impactant fortement les milieux aquatiques. La situation hydrologique des petits cours d'eau s'est nettement dégradée, en lien avec des conditions hydroclimatiques très chaudes et sèches durant cette première quinzaine.

Cette situation aurait pu être encore plus alarmante pour les écosystèmes aquatiques à la fin de ce mois de juin, si des apports pluvio-orageux (parfois importants) n'étaient pas intervenus durant la 2e quinzaine, accompagnés d'une baisse notable des températures.

Malgré des conditions plus clémentes en fin de mois, près de 8 % des stations ONDE observées ne présentaient plus d'écoulement visible à la fin du mois de juin 2022 (situation d'assec ou de rupture d'écoulement), et plus de 21 % des stations ONDE présentaient un écoulement faible (voire très faible, proche de la rupture).

Enfin, deux départements sur trois sont concernés par un assec ou une rupture d'écoulement sur au moins une station ONDE, à la fin de ce mois de juin.

Juin 2022



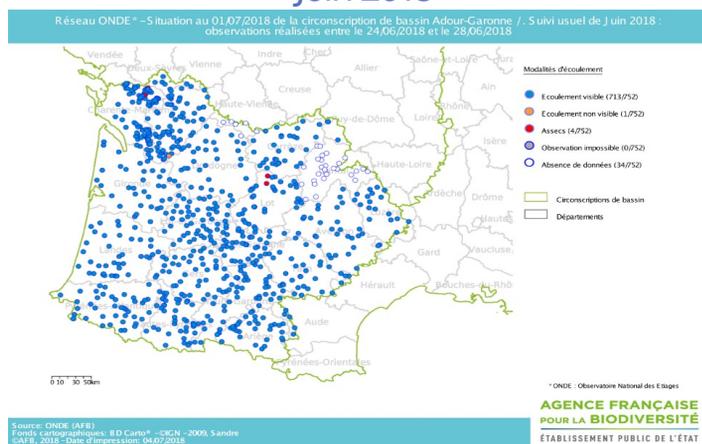
Durant le mois de juin, les milieux aquatiques ont subi un étiage intense et précoce, même si la situation s'est quelque peu améliorée à la fin du mois. La situation hydrologique des cours d'eau de tête de bassin reste globalement préoccupante, d'autant plus que les prévisions météorologiques font état de conditions plus « estivales » dans la première quinzaine de juillet (hausse progressive des températures avec des fortes chaleurs, peu d'apports pluviométriques...).

Il est donc très probable que la situation des écosystèmes aquatiques se dégrade à nouveau rapidement. En comparant les résultats des observations des écoulements de ce mois de juin avec ceux des neuf dernières années, il apparaît que la situation hydrologique de juin 2022 est plus tendue que certaines années à la même époque.

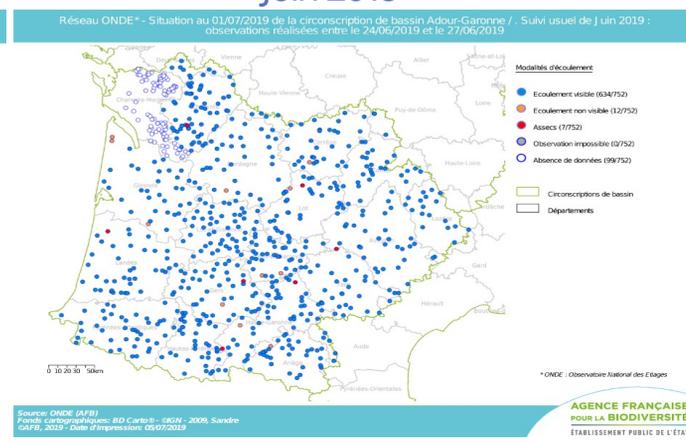
Depuis 2012, sur le bassin Adour-Garonne, à la fin du mois de juin, on observe en moyenne 11 stations ne présentant pas d'écoulement visible et 15 stations en assec. Les résultats observés lors de cette campagne d'observation de juin 2022 sont au-dessus de ces valeurs repères (22 écoulements non visibles et 38 assecs). Il s'agit même de la 2e année la plus sèche en tête de bassin (2017 en première position), depuis la mise en place du réseau ONDE.

Comparaison interannuelle des situations à la même période

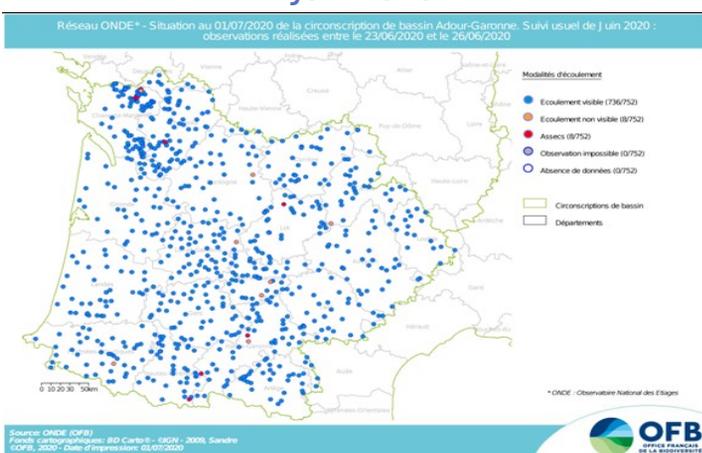
Juin 2018



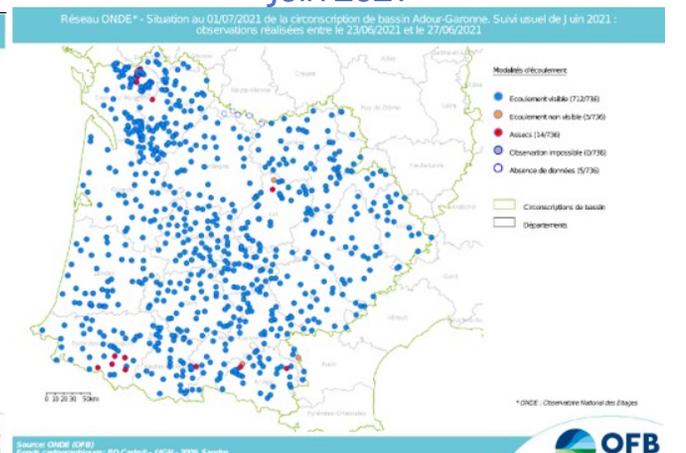
Juin 2019



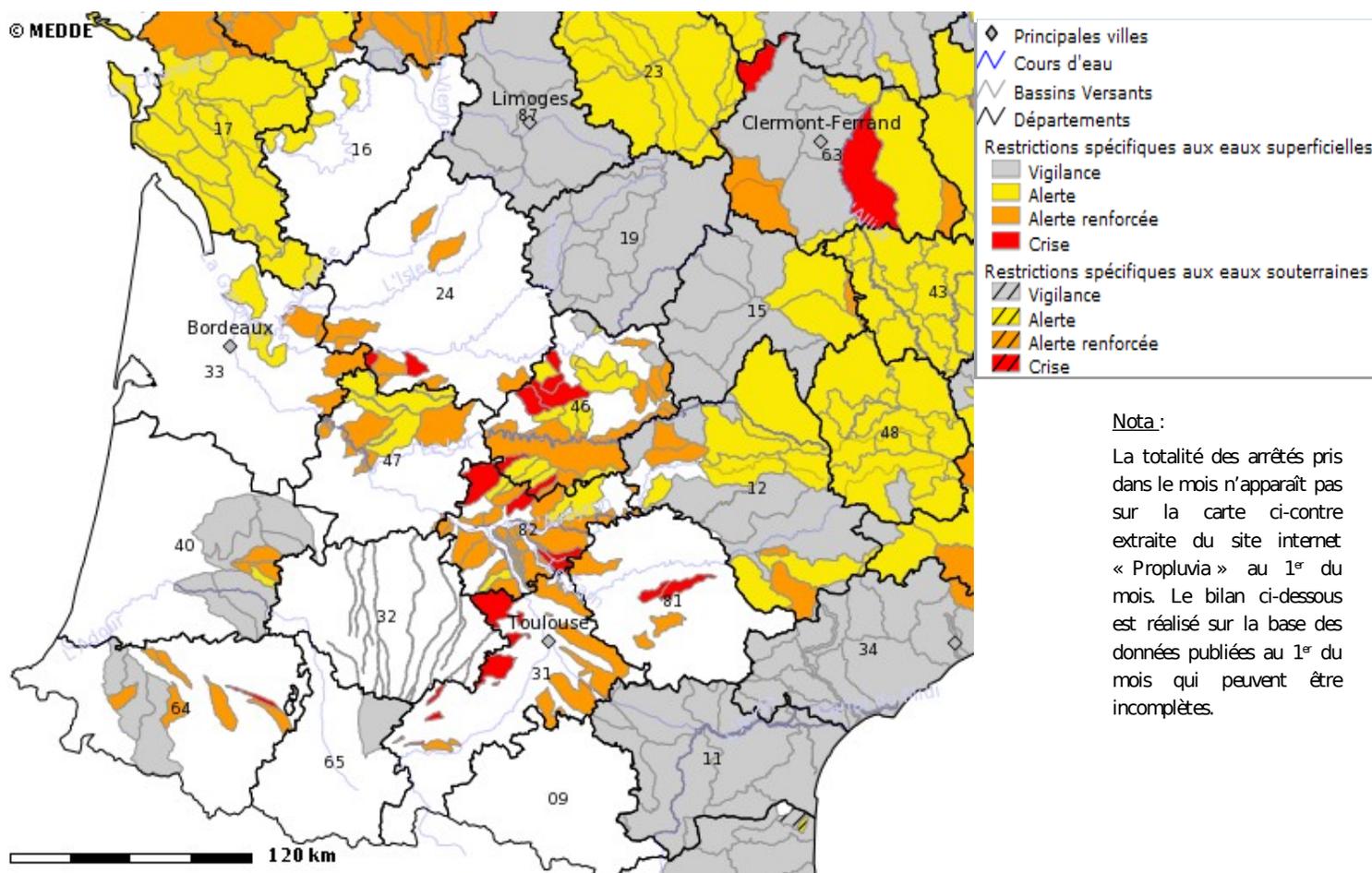
Juin 2020



Juin 2021



Situation au 1^{er} juillet 2022



Au cours du mois de juin 2022, soixante-dix-neuf arrêtés de restrictions sont entrés en vigueur sur vingt-deux départements. La prise d'arrêtés de restriction s'est fortement accélérée au mois de juin (notamment sur les deux premières décades du mois) et le nombre de départements concernés a également fortement augmenté (onze concernés au mois de mai).

Au 1^{er} juillet 2022 inclus, cinquante arrêtés de restrictions sont en vigueur sur vingt-trois départements :

Douze de niveau maximum vigilance dont un en Charente-Maritime, Gard, Gers, Hautes-Pyrénées, Deux-Sèvres, Vienne et en Corrèze, Haute-Vienne, Puy-de-Dôme et Lozère sur l'ensemble du département, ainsi que deux dans les Landes,

Dix de niveau maximum alerte dont un en Charente, deux en Charente-Maritime, un en Creuse, quatre dans les Landes, un dans les Deux-Sèvres et un dans le Tarn,

Dix-neuf de niveau maximum alerte renforcée dont un en Aveyron, Cantal, Gironde, Lot, Lot-et-Garonne, Lozère, Charente et deux dans le Tarn, ainsi que quatre dans les Landes et six dans les Pyrénées-Atlantiques

Neuf de niveau maximum crise dont un en Dordogne, Haute-Garonne, Gers, Tarn-et-Garonne, Pyrénées-Atlantiques, Hautes-Pyrénées, et trois dans le Tarn.

QMJ	Débit moyen journalier exprimé en m ³ /s.
VCN10	Minimum annuel du débit moyen calculé sur 10 jours successifs. Par extension, la courbe des débits moyens glissants sur 10 jours est appelée courbe du VCN10 (exemple : VCN10 du 20/07 = moyenne des QMJ du 11/07 au 20/07). Le VCN10 sera égal au minimum enregistré sur la courbe du VCN10.
Période de retour	Ce terme caractérise la fréquence d'apparition d'un phénomène. Il correspond au nombre statistique d'années séparant deux événements de grandeur égale ou supérieure. Dans ce cadre, on distingue pour les débits, les événements excédentaire (humide) et déficitaire (sec).
DOE	Le débit objectif d'étiage (DOE) est la valeur de débit fixée par le SDAGE : - au-dessus de laquelle sont assurés la coexistence normale de tous les usages et le bon fonctionnement du milieu aquatique, - qui doit en conséquence être garantie chaque année pendant l'étiage. Le DOE est respecté pour l'étiage d'une année si, pendant cet étiage, le plus faible débit moyen de 10 jours consécutifs (VCN10) n'a pas été inférieur à 80 % du DOE (VCN10 > 0,8 x DOE). Le DOE ainsi défini doit être respecté statistiquement 8 années sur 10.
QA	Débit d'alerte. Il correspond à 80 % du DOE. Dans la majorité des dispositifs cadres de limitation des usages, les premières limitations peuvent être prises à partir du moment où le QMJ, en moyenne sur 3 ou 5 jours, franchit ce seuil.
QAR	Débit d'alerte renforcée. Il correspond au tiers inférieur entre le DOE et le DCR. $QAR = DCR + 1/3 (DOE - DCR)$. Dans la majorité des dispositifs cadres de limitation des usages, des limitations de 50 % des prélèvements sont prises à partir du moment où le QMJ, en moyenne sur 3 ou 5 jours, franchit ce seuil.
DCR	Le débit de crise (DCR) est la valeur de débit fixée par le SDAGE : - au-dessous de laquelle sont mises en péril l'alimentation en eau potable et la survie des espèces présentes dans le milieu, - qui doit en conséquence être impérativement sauvegardée par toutes mesures préalables, notamment de restriction des usages.
Evapotranspiration	Quantité d'eau consommée qui comprend d'une part l'eau transpirée par la plante, d'autre part l'évaporation directe à partir du sol.
Pluie efficace	Différence entre les cumuls de précipitations et l'évapotranspiration réelle. Elle peut donc être négative.
Indicateurs globaux Indicateurs ponctuels	Les indicateurs globaux (IG) traduisent les fluctuations moyennes des nappes. Ils sont intégrateurs d'indicateurs ponctuels (IP) qui leur sont attachés et qui correspondent à des points de surveillance du niveau des nappes (piézomètres).

Pour télécharger le bulletin de situation hydrologique :

<http://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr/bulletins-hydrologiques-a18342.html>

Rédaction : DREAL de bassin Adour-Garonne avec les contributions de DREAL Occitanie, DREAL Nouvelle-Aquitaine, Météo France, EDF et gestionnaires d'ouvrages, Office Français de la Biodiversité, Bureau de Recherche Géologiques et Minières
Photos : DREAL Occitanie (l'Adour à Saint-Mont (32), La Garonne à Gagnac (31), La Garonne à Fronsac (31))

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement,
1, rue de la Cité administrative, CS 80002, 31074 Toulouse Cedex 9